



Annulation de resialiation de contrat

Par **nyny_old**, le **26/08/2007** à **17:40**

j'ai envoyer une lettre de résiliation de contrat à mon bailleur, il l'a bien reçu en recommandé.
JrnJ 'aimerais savoir si c'est encore possible d'annuler cette lettre et donc de reprendre mon bail normalement ?
De me désister en fait à partir ?
Faut-il des raisons particulières ?
Une lettre en recommandée fera office de désistement ?
MERCI

Par **Jurigaby**, le **27/08/2007** à **18:23**

Bonjour.
Vous ne pouvez pas revenir sur votre demande.
Toutefois, rien ne vous empêche de vous entendre avec votre bailleur afin que ce dernier ne tienne pas compte de la demande de résiliation.